



Dossier PAC • campagne 2025

Bordereau d'envoi des étiquettes de chanvre

Ce document doit être déposé à la DDT(M) le
15 mai 2025 au plus tard.

En cas de semis réalisés après le 15 mai 2025, ce
bordereau doit être déposé le 1^{er} juillet 2025 au plus tard.

Identification du demandeur

N° Pacage	N° Siret
Nom, prénom ou dénomination sociale :	

	Production de culture industrielle (semences de génération R1 et R2)	Production de semences de chanvre (semences de génération G0, G1, G2, G3)
Nombre total d'étiquettes de semences certifiées de chanvre des variétés admissibles (se reporter à la <i>Notice Cultures et précisions</i>)		
Quantité de semences utilisées par hectare	kg	kg
Superficie totale de chanvre	ha ares	ha ares

À :, le 2025

Signature(s) du demandeur, du représentant légal en cas de forme sociétaire, de tous les associés en cas de GAEC (pour les formes sociétaires autres que GAEC, précisez le nom et le prénom du signataire) :